

## Le journal du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine

### EDITORIAL

Bonjour,

La fin d'année 2022 approche et le Relais Petite Enfance a connu quelques changements.

Le retour d'Hélène ROUX au sein du service puis le départ d'Anne-Sophie ECHEVARD, remplacée par Charlotte DELAUNAY.

Le rythme des ateliers a repris avec l'alternance des deux animatrices.

Des animations ont eu lieu ces dernières semaines : ateliers motricité, réunion d'information sur la bronchiolite notamment. Elles ont réuni plusieurs d'entre vous et nous vous remercions pour votre participation.

L'année 2023 arrive à grand pas et le Relais Petite Enfance continuera ses actions pour vous accompagner et valoriser votre métier.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.



**Isabelle BOISSIERE**

Vice-présidente déléguée aux affaires sociales



### Sommaire

**EN BREF** Page 2

**DOSSIER LEGISLATION** Page 3

**DOSSIER PEDAGOGIQUE** Page 4

**DEFI PHOTO** Page 6

**RETOUR SUR...** Page 7



## En bref...

### QUELQUES CHIFFRES

Actuellement en France, on dénombre 270 740 assistants maternels et 956 830 parents employeurs.

3,50€ : c'est le salaire horaire net moyen en Région Centre Val de Loire.

Source : Réseau Particulier Emploi

### CONTRATS CESU – simplification des démarches en cas d'arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail du salarié, le particulier employeur qui déclare en CESU n'a plus à établir d'attestation de salaire.

Le salarié doit transmettre à la CPAM son arrêt de travail, ainsi qu'une attestation sur l'honneur indiquant le dernier jour de travail chez tous ses employeurs. Un formulaire est disponible sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

### AUGMENTATION DU CREDIT D'IMPOTS EN 2023

Le projet de loi de finance 2023 prévoit une augmentation du crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfant de moins de 6 ans.

A partir de 2023, le plafond des charges déclarables passera de 2300€ à 3500€.

Le crédit d'impôts pour frais de garde correspond à 50% des charges liées à la garde d'enfant.

A partir de 2023, le montant maximum sera de 1750€ par enfant.

Pour les impôts 2022, cela concernera les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En cas de garde alternée, le crédit d'impôt est partagé entre les deux parents.

### SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le salaire minimum conventionnel passe à 3,20€ bruts/heure.

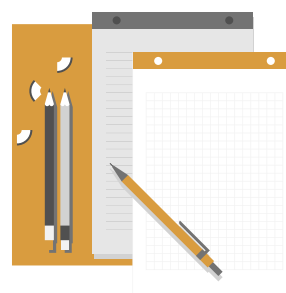
### ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Les partenaires sociaux des branches des salariés et des assistants maternels du particulier employeur ont développé les droits sociaux des salariés en leur permettant d'accéder à des offres qualitatives de voyages, de culture, de sports et loisirs à tarifs préférentiels.

Depuis 2021, ce service est disponible sur le site suivant :

<https://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr/accueil>

Vous y trouverez des offres pour des loisirs, des séjours, des activités sportives, etc.



## Dossier législation : Le réseau Particulier Emploi

**Particulier Emploi** a été créé en 2018 par l'IRCEM, la FEPEM et Iperia.

Le réseau a pour mission d'informer sur l'emploi à domicile entre particuliers.

Il s'adresse aux employeurs et futurs employeurs, aux salariés et futurs salariés, aux demandeurs d'emploi, aux retraités, aux aidants.

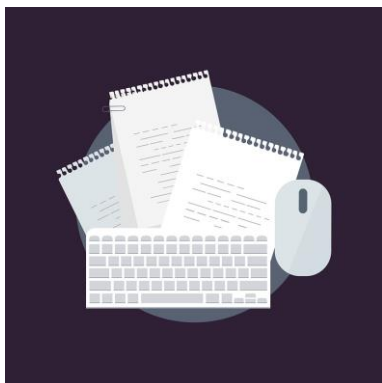
Une vingtaine d'experts sont chargés de les renseigner et de les accompagner, afin de faciliter les démarches, de l'embauche à la rupture du contrat de travail.

### Qui sont les partenaires fondateurs ?

Le groupe IRCEM : groupe de protection sociale des salariés employés par des particuliers et des familles

IPERIA : plate-forme de professionnalisation de l'emploi à domicile

FEPEM : fédération des particuliers employeurs de France



### L'Association Paritaire Nationale Interbranche

Créée fin 2018 par les partenaires sociaux du secteur de l'emploi à domicile, l'Association Paritaire Nationale Interbranche (APNI) a pour objectif d'assurer l'effectivité des droits et de développer des garanties sociales pour les salariés et les assistants maternels du particulier employeur : formation professionnelle, santé au travail et prévention des risques professionnels, accès à une offre loisirs/voyages à des tarifs préférentiels.

### Zoom sur l'indemnité volontaire de départ à la retraite

Pour les départs en retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dès lors que les conditions sont remplies, les salariés bénéficieront d'une indemnité de départ à la retraite.

L'ensemble de la carrière est pris en compte et le calcul se fait sur la base de la moyenne des 5 années précédant le droit à la retraite. L'indemnité sera versée par l'APNI ( Association paritaire Nationale Interbranche).

A l'heure actuelle, l'âge légal de départ à retraite est de 62 ans. Si le salarié bénéficie du nombre de trimestres requis, il pourra prétendre à une retraite à taux plein.

Il est possible sous certaines conditions de partir avant 62 ans (carrière longue, handicap, incapacité permanente, ...)

### Pour en savoir plus :

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html>

<https://www.ircem.eu/>

<https://www.particulieremploi.fr/>

## Dossier pédagogique : Mettre ses sens en éveil en aménageant l'espace

Dès la naissance, les enfants se servent de leurs sens (la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût) pour acquérir de nouvelles compétences et découvrir le monde.

Afin de stimuler tous les sens et mettre l'enfant en éveil, il est possible de créer des espaces dédiés à la **découverte sensorielle et à l'expérimentation**.

Ces espaces peuvent être inspirés de la pratique « Snoezelen ». Cette pratique repose sur 3 activités principales : **la détente, le bien-être et l'interactivité**.

Le terme « snoezelen » provient de la contraction des mots « snuffelen » (renifler) et « doezelen » (sommoler), ils décrivent une approche combinant la relaxation et la simulation sensorielle. Cette approche a été développée dans les années 1970 au Pays-Bas pour les personnes ayant des troubles du développement, puis, a été appliquée auprès de différentes populations dans d'autres pays.

Il existe d'autres pratiques comme le tapis d'exercices (en référence à la méthode Piaget), l'espace cocooning, l'espace calme, le nido (approche montessorienne)...

Toutes ces pratiques visent le même objectif : **l'enfant va pouvoir aiguiser ses sens**. Ces espaces de jeux seront déterminants dans le **développement cognitif, moteur, affectif et social** de l'enfant.

L'espace sensoriel et de manipulation est un espace sur lequel l'enfant est invité à découvrir son corps et son environnement proche à travers des explorations sensorielles et motrices.

Les espaces peuvent être agencés de différentes manières. En général, on commence par délimiter l'espace avec un tapis épais et confortable. Il peut être accolé à un mur ou un meuble afin de renforcer l'effet contenant. Vous pouvez ensuite y disposer des jouets.

Attention tout de même à ne pas l'envahir.

En effet, il convient de pouvoir laisser l'enfant **se mouvoir et expérimenter**.

La sélection de jouets permet à l'enfant de satisfaire ses différents besoins ou intérêts : **toucher, regarder, écouter, mettre à la bouche, attraper, secouer, manipuler, agir et observer la causalité, jouer à faire disparaître et réapparaître, mettre dedans/dehors et la répétition**. Les jouets sont laissés à disposition tout au long de la journée et sont les mêmes pendant 3 semaines environ (dans le cadre d'un accueil régulier). Cela permet à chaque joueur d'approfondir son rapport à l'objet en ayant le temps de le **découvrir, de l'explorer, de l'expérimenter, d'observer** d'autres enfants avec l'objet. L'enfant retrouve les mêmes jouets tout au long de la journée et d'une fois sur l'autre.

Si vous disposez d'un grand espace, vous pouvez créer plusieurs univers dans lequel les enfants pourront évoluer par petit groupe (4 enfants maximum) sur des temps assez courts (15-20 min environ). Ces ateliers seront un bon support de médiation entre enfants et entre les enfants et le professionnel.

La place du professionnel a son importance dans l'espace, il doit être présent, être facilitateur mais aussi rester discret et être dans l'observation.

### Bon à savoir ...

Les espaces multisensoriels ou « bulles de bien-être » sont fréquemment utilisés par les établissements hospitaliers et centres médico-sociaux auprès des enfants, adolescents, adultes ou personnes âgées ayant des pathologies. Ces espaces permettraient d'atténuer les douleurs et les angoisses.

Il est toutefois possible de créer des espaces qui n'auront pas vocation à durer dans le temps, avec une thématique particulière.

Voici quelques exemples :

Avec les fêtes de Noël qui approchent, nous pouvons commencer par créer **un espace féérique avec la lumière**.

Les enfants sont attirés par les sources lumineuses dès leur plus jeune âge. Pourtant, ce n'est que vers 5 mois qu'un enfant peut distinguer autant de couleurs qu'un adulte.

Durant ses premiers mois de vie, il va différencier seulement les tons, les contrastes et les nuances de brillance.

Pour créer ce type d'espace, vous pouvez obscurcir les fenêtres afin d'être dans la pénombre, et créer des jeux de lumière tamisées, douces pour ne pas surstimuler l'enfant. Vous pouvez disposer des objets lumineux dans l'espace comme des lampes avec fibres optiques, des balles lumineuses, une table lumineuse, des lampes de poche, des objets transparents par exemple. Cela encouragera également les enfants à développer leur sens du toucher.

**La cabane**, un lieu idéal pour créer un espace sensoriel sans envahir toute une pièce. Il s'agit là

de créer un petit espace, **un coin refuge** dans lequel l'enfant pourra exprimer son imagination.

Coussins, lumières, plaids... vous pouvez l'agréments de manière à créer un espace cocooning.

L'enfant pourra s'imaginer être dans un château fort, une navette spatiale, une île déserte ... Bref, tout est possible ! ■



Sources : *Naître et grandir - Les pros de la petite enfance - Le Blog hoptoys*

### Pour aller plus loin

Dans un tout autre univers, nous vous présentons les **ateliers du « Rien »**.

Il s'agit d'un espace d'accueil vide, sans un meuble, sans un jouet ...

Ces ateliers ont été mis en place pour la première fois par Cécile Borel, une éducatrice de jeunes enfants de formation qui travaillait dans une crèche. Avec son équipe, elle s'est interrogée sur la façon dont elle pouvait renouveler les propositions de jeu pour le groupe d'enfants.

Lorsque les enfants ont été accueillis dans une pièce totalement vide, ils ont eu une réaction de surprise puis se sont mis à courir et crier partout.

Une fois ces instants de décharge passés, les professionnels ont observé que les enfants étaient plus enclin à communiquer entre eux.

Suite à ces premiers succès, l'équipe a fait plusieurs essais comme laisser simplement quelques meubles. Alors, les enfants se sont servis de la table pour se cacher du loup. Les professionnels ont pu observer les enfants jouer à des jeux symboliques comme « la marchande, le train... », tout cela sans matériel. Ces ateliers ont permis aux enfants de stimuler leur imagination mais aussi d'être plus autonomes et ont favorisé les interactions.

## Défi photo

### « Montrez-nous, en photo, que vous êtes assistante maternelle »

Le 19 novembre 2022, c'était la **journée nationale des assistants maternels**.  
Pour l'occasion, le Relais Petite Enfance a proposé un défi photo.

Voici quelques prises de vue...



## Retour sur : Les ateliers motricité

Dans le cadre des semaines de la parentalité, le Relais Petite Enfance a organisé des ateliers motricité, en collaboration avec le CLAP de Patay.

Ces ateliers ont réuni environ 30 assistantes maternelles et une soixantaine d'enfant, sur 4 séances au cours du mois de novembre 2022.

L'intervenante du CLAP, Sandrine Hateau, a proposé des jeux avec des ballons, initié une imitation d'animaux sur les tapis (ramper comme un serpent, sauter comme un kangourou, marcher comme un éléphant...)

Les enfants se sont amusés sur des structures d'équilibre, un parcours sensoriel. Ils ont grimpé, glissé, escaladé les modules.

Des matinées propices au dévouement, qui ont ravi petits et grands.



## Retour sur : La réunion d'information, 29 novembre 2022

Le Relais Petite enfance a accueilli le réseau RESPI LOIRET pour une réunion en soirée afin de prévenir et informer sur la bronchiolite.

RESPI LOIRET est un réseau de santé qui a pour vocation d'assurer la continuité des soins en ville le week-end et les jours fériés, en période d'épidémie, pour les enfants atteints de la bronchiolite et d'asthme du nourrisson.

L'équipe mène également des actions d'information et de prévention auprès des professionnels et des familles.

La bronchiolite est une maladie respiratoire qui touche beaucoup d'enfants âgés de 1 mois à 2 ans entre mi-octobre et la fin de l'hiver. En moyenne, 460 000 nourrissons sont touchés tous les ans.

Lors de cette intervention, le réseau a pu rappeler que la bronchiolite est une maladie le plus souvent bénigne, qui ne nécessitait pas systématiquement d'hospitalisation.



### Quelques conseils pour prévenir les contaminations

- Laver régulièrement le nez de l'enfant au sérum physiologique
- Se laver les mains avant de s'occuper de bébé
- Aérer sa chambre tous les jours, ainsi que le reste de la maison
- Veiller à ce que la température de la chambre ne dépasse pas 19 degrés
- Ne pas l'exposer à la fumée de cigarette
- Privilégier les sorties en extérieur et à l'air libre
- Eviter le contact avec des personnes malades



**Réseau Respi Loiret**  
**Service de garde de kinésithérapeutes**  
**Ouvert : samedi, dimanches et jours fériés de 10h à 19h**

**02 38 22 29 89**  
**[www.respilopiret.net](http://www.respilopiret.net)**



---

## Retour sur : Le spectacle de Noël, 13 décembre 2022

---

Cette année, le Relais Petite Enfance a fait intervenir la compagnie Bande de Copains pour un spectacle intitulé « Un fantastique Noël ».

Près de 50 enfants ont pu découvrir Mamie Biscotte et sa petite fille Luciole et toutes les petites surprises visuelles et musicales.

Un spectacle chaleureux et magique à l'image de Noël, qui a enchanté les enfants, ainsi que les adultes.



*Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !*

**Vous souhaitez recevoir la gazette par mail ou voie postale, n'hésitez pas à contacter le RPE.**

CHANGEMENT DE SITUATION : assistante maternelle, pensez à informer votre RPE.

Coupon à retourner au RPE de la CCBL – 345 chemin des Ouches – 45310 SOUGY ou par mail  
rpe@cc-beauceloiretaine.fr

Nom : ..... Prénom : .....


Adresse : .....  
.....

Tél : ..... Mail : .....

Je peux accueillir ..... enfants à la journée

Je peux accueillir ..... enfants périscolaire

Pas de nouvel accueil possible



RELAIS PETITE ENFANCE  
De la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine  
345, chemin des Ouches  
45410 SOUGY  
Tél : 02.19.23.00.46  
Courriel : [rpe@cc-beauceloiretaine.fr](mailto:rpe@cc-beauceloiretaine.fr)

Permanences  
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi 13h30 - 17h  
Mercredi 9h - 12h / 13h30 - 17h

Hélène ROUX  
Tél : 06.21.16.10.57  
Courriel : [rpebellules@cc-beauceloiretaine.fr](mailto:rpebellules@cc-beauceloiretaine.fr)

Charlotte DELAUNAY  
Tél 06.21.16.24.57  
Courriel : [rpepapillons@cc-beauceloiretaine.fr](mailto:rpepapillons@cc-beauceloiretaine.fr)